



Refus de signer le contrat de travail après une convocation télép

Par **sido95**, le **12/05/2016** à **09:59**

Après 14 mois de cdd à la cpam, je viens d'être contacté par la drh pour un contrat en cdd avec possibilité de cdi. Le jour du rendez-vous pour la signature du contrat, la drh me signifie qu'après avoir consulté la fiche d'évaluation je suis une personne incompétente. je fonds en larme elle sort du bureau soit disant qu'elle va chercher la fiche, elle revient sans fiche et me dit qu'elle ne peut pas le faire car ses collègues lui ont dit qu'il n'y a pas de fiche et me demande partir du bureau. je viens de tout permettre, j'étais en formation ,j'ai tout arrêté,je n'ai plus de droit comme chômeur,que dois je faire? comment vais-je vivre. je me retrouve dans une situation de précarité à cause d'un abus

Par **P.M.**, le **12/05/2016** à **11:12**

Bonjour tout d'abord,

C'est regrettable, mais vous n'auriez jamais dû tout arrêter sans une promesse d'embauche écrite ou un contrat signé...

La solution serait d'essayer de reprendre la formation en expliquant que l'employeur s'est désisté...